

COMMUNE DE BARTENHEIM**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025 A 19H00****PUBLIE LE :****ORDRE DU JOUR****POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE****POINT 03 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2025****POINT 03 – FINANCE**

- 03-01 Projet de réalisation d'une résidence senior rue du Nouveau Quartier – Proposition d'approbation de principe
- 03-02 Décisions modificatives budgétaires n°1
 - 03-02-01 Budget principal
 - 03-02-02 Budget photovoltaïque
- 03-03 Demande de subvention Fonds Vert – thématique « Rénovation énergétique des bâtiments publics » - Travaux de restructuration et d'extension de l'accueil périscolaire Les Robinsons
- 03-04 Demande d'aide financière au titre de l'appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales 68 – Acquisition de mobilier pour l'Espace de Vie Sociale
- 03-05 Opération foncière de production de logements aidés sur la parcelle cadastrée section 1 n°345 rue des Vergers – Eléments de valorisation
- 03-06 Subvention Association la Clef – Avance de fonds
- 03-07 Subvention activités culture loisirs divers
- 03-08 Subvention scolaire
- 03-09 Aide financière pour la réalisation de logements sociaux

POINT 04 - ADMINISTRATION

- 04-01 Nouveaux statuts de Territoire d'Energie Alsace – Approbation
- 04-02 Ressources humaines – Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » et participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »

POINT 05 - DIVERS**PRESENTS****M. Le Maire**

Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjoints

Marie-Rose SCHOLER
 Jean-Luc MADER
 Chantal KIENLEN
 Ariel BISSELBACH
 Ariane RINQUEBACH
 Pascal OTT
 Dominique SCHITTLY

MM. les Conseillers Municipaux

Patrick CAPON
Gilbert HARNIST
Fabienne JAECK
Hubert KIRCHHOFFER
Alexandra GEISS NOBEL-THOMAS
Laetitia GSELL
Silvana GONZO
Matthieu SCHOCH
Joris THURNHERR
Philippe KIELWASSER
Laetitia HOLDER
Sébastien BLANCHARD
Luc BOSTAETTER
Véronique BRENDER

VOTES PAR PROCURATIONS

Mme Marie-Christine BROGLIE, adjointe au Maire, qui a donné procuration à Mme Chantal KIENLEN, adjointe au Maire

Mme Christelle NAAS, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Dominique SCHITTLY, Adjoint au Maire

Mme Nathalie KRASNOPOLSKI, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Bernard KANNENGIESER, Maire

Mme Céline CHRISTE-SOULAGE, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Philippe KIELWASSER, conseiller municipal

M Jérôme NOEGLENN, conseiller municipal, qui a donné procuration à Mme Laetitia HOLDER, conseillère municipale

SECRÉTAIRE

M. Tugdual LAOUENAN Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint (22 membres sur le nombre de 14 minimum) M. Le maire ouvre cette séance de travail à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner M Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du conseil municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 02 – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2025

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, applicable à compter du 1er juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Le conseil municipal en prend acte.

POINT 03 – FINANCE

03-01 Projet de réalisation d'une résidence senior rue du Nouveau Quartier – proposition d'approbation de principe.

Ce point ayant subi des évolutions juridiques récentes qui n'ont pu encore être analysées, Monsieur le Maire propose de reporter l'approbation de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Le conseil municipal en est d'accord.

03-02 Décisions modificatives budgétaires n°1

03-02-01 Budget principal

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Dominique SCHITTLY, Adjoint aux finances, qui expose la teneur de la décision modificative n°1 du budget de la ville.

BUDGET 2025 - VILLE Décisions Modificatives n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				RECETTES
Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant
012	6218	020	Autre personnel extérieur	-3 000,00
	6218	211	Autre personnel extérieur	3 000,00
	64113	211	NBI	350,00
	64118	331	Autres indemnités	50,00
	6417	211	Rémunérations des apprentis	810,00
	6455	020	Cotisations pour assurance du personnel	5 241,00
	6458	020	Cotisations aux organismes sociaux	8 200,00
	6458	510	Cotisations aux organismes sociaux	5 243,04
	65	657363	CCAS/CIAS	3 000,00
	014	739218	Autres fiscalités reversées entre collectivités	1 259,00
		7392221	Fonds de péréquation des ressources comm et intercomm	-1 259,00
042	TOTAL DEPENSES			
				24 674,25
	TOTAL RECETTES			
				24 674,25
	Opérations d'ordre			

SECTION D'INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Opération	Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant	Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant	
9055	21	21848	020	Autres matériels bureau et mobiliers	1 200,00	10	10222	01	FCTVA	-10 364,53	
		2151	845	Réseaux de voirie	2 280,00		10226	20	Taxe d'aménagement	-15 000,00	
		21568	845	Autre mat et outil incendie/défense civile	3 000,00		1321	4222	Etats et établissements nationaux	385 001,81	
		215738	2121	Autre matériel et outillage de voirie	1 100,00		1323	4222	Départements	-100 000,00	
		845			5 000,00		13272	01	FEDER	-118 175,20	
9072	21	21534	512	Réseaux d'électrification	20 000,00	13	1328	4221	Autres	127 188,49	
		2121		Bâtiments scolaires	15 000,00		4222			204 213,96	
9075	21	21312	2122	Bâtiments scolaires	5 600,00	13	1335	845	Amendes de radars auto. et amendes de police	4 727,00	
		21314	311	Bâtiments culturels et sportifs	6 000,00						
		21314	348	Bâtiments culturels et sportifs	9 000,00						
		2138	551	Autres constructions	4 000,00						
		21848	348	Autres matériels bureau et mobiliers	1 500,00						
		2188	020	Autres immobilisations corporelles	5 000,00						
		2031	4222	Frais d'études	40 000,00						
		2033	4222	Frais d'insertion	5 000,00						
9076	20	21848	4222	Autres matériels bureau et mobiliers	5 000,00	10	10226	01	Taxe d'aménagement	477 591,53	
		21318	4221	Autres bâtiments publics	20 000,00		202	518	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc.	1 983,40	
9101	21	21318	020	Autres bâtiments publics	900,00		2031	020	Frais d'études	8 158,24	
9102	21	21578	510	Autre matériel technique	10 000,00		2033	020	Frais d'insertion	5 000,00	
9134	21	2158	510	Autres install., matériel et outillage techniques	10 000,00		21314	321	Bâtiments culturels et sportifs	37 689,89	
		202	518	Urban			2188	020	Autres immobilisations corporelles	196 000,00	
9136	21	2031	020	Frais d'études	25 000,00		2188	025	Autres immobilisations corporelles	2 580,00	
		2033	020	Frais d'insertion	600,00		2188	2122	Autres immobilisations corporelles	500,00	
		21314	321	Bâtiments culturels et sportifs	500,00		2188	321	Autres immobilisations corporelles	500,00	
		2188	020	Autres immobilisations corporelles	10 000,00		2188	325	Autres immobilisations corporelles		
		2188	025	Autres immobilisations corporelles			2188	512	Autres immobilisations corporelles		
		2188	2122	Autres immobilisations corporelles			2188		Autres immobilisations corporelles		
		2188	321	Autres immobilisations corporelles			2188		Autres immobilisations corporelles		
		2188	325	Autres immobilisations corporelles			2188		Autres immobilisations corporelles		
		2188	512	Autres immobilisations corporelles			2188		Autres immobilisations corporelles		
		202	518	Urban			2188		Autres immobilisations corporelles		
Opérations réelles - Sous total 1					477 591,53	Opérations réelles - Sous total 1					
040		281838	01	Autre matériel informatique	1 663,21	040	281848	01	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 277,58	
		281841	01	Matériel bureau et mobilier scolaires	117,00		28185	01	Matériel de téléphonie	502,63	
041		21534	01	Réseaux d'électrification	7 540,92		238	01	Avances versées sur comm.inimo.corporielles	7 540,92	
		202	01	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc.	3 472,92		2031	01	Frais d'études	66 778,16	
		21314	01	Bâtiments culturels et sportifs	42 399,39		2033	01	Frais d'insertion	3 472,92	
		21318	01	Autres bâtiments publics	15 822,77	Opérations d'ordre - Sous total 2					
		21534	01	Réseaux d'électrification	8 556,00	TOTAL RECEITES					
		21534	01	Réseaux d'électrification	79 572,21	79 572,21					
Opérations d'ordre - Sous total 2					557 163,74	TOTAL RECEITES					
TOTAL DEPENSES					557 163,74	557 163,74					

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal et de l'autoriser à passer les écritures correspondantes.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-02-02 Budget photovoltaïque

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Dominique SCHITTLY, Adjoint aux finances, qui expose la teneur de la décision modificative n°1 du budget photovoltaïque.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
6358 (011) : Autres droits	-2 000,00		
6712 (67) : Pénalités, amendes fiscales et pénales	400,00		
6951 (69) : Impôts sur les bénéfices	1 600,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° n°1 du budget photovoltaïque et de l'autoriser à passer les écritures correspondantes.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-03 Demande de subvention Fonds Vert – thématique « Rénovation énergétique des bâtiments publics » - travaux de restructuration et d'extension de l'accueil périscolaire les Robinsons

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert au titre du thème "Rénovation énergétique des bâtiments publics" pour les travaux de restructuration et d'extension de l'accueil périscolaire les Robinsons.

Le projet a pour objectif de réduire les consommations d'énergie, d'apporter un meilleur confort d'été et une meilleure isolation hivernale, tout en améliorant la ventilation et le recyclage de l'air des locaux prévu pour pouvoir accueillir jusqu'à 200 enfants.

Le montant des travaux est estimé à 1 800 000 € HT, hors missions de maîtrise d'œuvre.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

**03-04 Demande d'aide financière au titre de l'appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales
68 – acquisition de mobilier pour l'Espace de Vie Sociale**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin au titre de l'appel à projet 2026 afin d'équiper Tous.

Le montant prévisionnel des équipements est estimé à 13 129 € HT. Le montant de l'aide peut atteindre 40%.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

**03-05 Opération foncière de production de logements aidés sur la parcelle cadastrée section 1
n°345 01 rue des Vergers – éléments de valorisation**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle n°345 section 1 de 11,25 ares rue des Vergers. Cette parcelle est une friche industrielle en plein centre-ville, elle accueillait auparavant l'entreprise de menuiserie métallique Securhin. Dans le cadre d'un échange foncier avec le bailleur social DOMIAL, la commune a dans l'objectif de permettre la réalisation de 12 logements sociaux sur cette parcelle. A cet effet, il est nécessaire de nettoyer le terrain au préalable pour le rendre viable pour toute construction, le conseil municipal a voté les crédits nécessaires au budget 2024 et une commande a été passée à l'entreprise de Travaux Publics de Pays de Sierentz. En parallèle, la commune a déposé un permis de démolir pour l'ensemble de la construction.

Les travaux consistaient à démanteler le toit en fibrociment qui nécessite le respect de la procédure de désamiantage, puis il a fallu démanteler et broyer la structure du bâtiment avec tri des matériaux (bois, métal, plâtre, verre, béton, ferrailage) puis perforent au marteau brise-roche la dalle béton renforcée qui supportait les poids-lourds, purger découper et évacuer la cuve de fuel enterrée sous la dalle.

Les travaux se sont montés à 41 960,60 € TTC (34 966, 66 € HT) et ont été réalisés en été 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le principe de la demande de prise en compte par la Direction Départementale des Territoires de ce montant de travaux de 41 960,60 € dans les dépenses déductibles de la pénalité pour manque de logements sociaux.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-06 Subvention Association la Clef – avance de fonds

Vu l'article 3-3 de la « Convention d'Objectifs et de Moyens 2024-2026 » signée entre la commune de Bartenheim et l'Association la Clef

Vu l'article 3-4 de l'avenant n°1 du 13/03/2024 signé entre la commune de Bartenheim et l'Association la Clef

Monsieur le Maire passe la parole à M. Dominique SCHITTLY, Adjoint aux Finances qui expose le thème de ce point.

Il propose au conseil municipal d'approuver le versement de l'avance de subvention à l'association la Clef correspondant au prorata de la subvention annuelle, pour les mois de janvier à avril 2026, comme convenu dans la convention et l'avenant n°1.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette avance de fonds de janvier à avril 2026.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-07 Subvention activité culture loisirs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception après le vote du budget 2025 d'une demande de subvention de l'ARCOBA.

Il propose au conseil municipal :

- 1°) d'approuver le tableau de subvention ci-dessous pour le domaine culture loisirs divers indiquant le montant et le destinataire, sachant que le crédit correspondant est inscrit au compte 65748 ;
- 2°) de l'autoriser à le verser selon le tableau ci-dessous :

SUBVENTION c/65748 – CULTURE, LOISIRS, DIVERS		
Fonction	Bénéficiaires	Montant
020	ARCOBA	1 000,00 €
TOTAL		1 000,00 €

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-08 Subvention scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception après le vote du budget 2025 d'une demande de subvention du collège des Missions de Blotzheim.

Il propose au conseil municipal :

- 1°) d'approuver le tableau de subvention ci-dessous pour le domaine scolaire indiquant le montant et le destinataire, sachant que le crédit correspondant est inscrit au compte 657364 ;
- 2°) de l'autoriser à le verser selon le tableau ci-dessous :

SUBVENTION c/657364 – SCOLAIRES		
Fonction	Bénéficiaires	Montant
221	Ecole Collège des Missions – Blotzheim	60,00 €
TOTAL		60,00 €

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-09 Aide financière pour la réalisation de logements sociaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le principe, d'attribuer, quand la demande en est faite, et dans la mesure des capacités budgétaires, une subvention par logement social construit de type PLAI (logements qui ont reçu un financement de prêt locatif aidé d'intégration) sur la base de calcul de 50 € du m² (surface habitable)

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Nouveaux statuts de Territoire d'Energie Alsace - approbation

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- *Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.*
- *Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1er janvier 2000.*
- *Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.*
- *Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1er janvier 2009.*
- *Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1er janvier 2016.*
- *Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1er juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.*
- *Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Hésingue le 1er janvier 2018.*
- *Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.*
- *Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.*
- *Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Wittenheim le 1er janvier 2024.*

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace, tels qu'approvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 et de demander à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02 Ressources humaines – adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » et participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 05/03/2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis n° PSC-P 2025/343 du Comité Social Territorial en date du 20 novembre 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les points suivants :

- 1°) adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- 2°) accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- 3°) fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 26,42 € par mois, avec une évolution annuelle en fonction de la variation du plafond de la sécurité sociale.
- 4°) de l'autoriser lui ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 05 – DIVERS

Après différents échanges sur des questions de voiries, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40

LE SECRETAIRE
Tugdual LAOUENAN



LE MAIRE
Bernard KANNENGIESER




